



Salaires, concours, mutations ... Le bilan social de l'Education nationale est publié

Le ministère de l'Education nationale a publié début avril 2017 la première partie de son bilan social 2015-2016, consacré à l'Enseignement scolaire.

Effectifs, rémunérations, ou départs à la retraite : le ministère de l' Education nationale a publié début avril 2017 la première partie de son Bilan social (PDF), qui « dresse un panorama actualisé de l'ensemble » de ses personnels. Cette publication porte sur les données 2015-2016, et concerne les personnels de la mission « Enseignement scolaire ». En voici quelques chiffres-clés.

Personnels enseignants Selon le bilan social, 739 461 enseignants relèvent du secteur public en 2015-2016, dont 347 296 (47%) exercent dans le 1er degré et 392 165 (53%) dans le second degré. 706 570 (96 %) sont titulaires. Les femmes représentent 69,6% des effectifs. L'âge moyen des professeurs du secteur public est de 42,8 ans : 41,8 dans le premier degré et 43,6 dans le second.

Salaires des enseignants En 2014, le salaire mensuel net des personnels enseignants du secteur public est de 2 460 €, indique le rapport. Ce chiffre, déjà dévoilé par la Depp il y a quelques mois, avait toutefois été jugé non-représentatif par de nombreux professeurs. Le bilan social pointe des disparités entre premier et second degré : les professeurs du primaire touchent en moyenne 2 220 € net par mois, tandis que ceux du secondaire perçoivent 2 670 €. Chez les titulaires, ce salaire moyen mensuel atteint 2 480 € net (2 220 dans le premier degré et 2 730 dans le second degré). Les non-titulaires (du second degré) perçoivent quand à eux en moyenne 1 900 € net par mois. Le bilan social précise également que « dans le premier degré public, le salaire net des hommes est supérieur de 8% à celui des femmes [...] et, dans le second degré public, de 7% ».

Concours enseignants En 2015, « 25 404 ont réussi un concours de personnels enseignants, d'éducation ou d'orientation dans l' enseignement public (11 876 du premier degré et 13 528 du second degré) », estime le bilan social. 12 097 postes étaient ouverts au CRPE (interne et externe), soit 40% de plus qu'en 2014 (si l'on ne compte pas la session exceptionnelle de l' académie de Créteil). 31 586 candidats étaient présents. Aux concours d'enseignement du second degré (internes et externes), 14 764 postes étaient ouverts, soit 19 % de plus qu'en 2014. 62 358 candidats étaient présents.

Mutations En 2016, 16 500 enseignants titulaires du premier degré participent au mouvement interdépartemental, dont près de la moitié proviennent des académies franciliennes. 24 % des demandes aboutissent à une mutation. Dans le second degré, 15 800 titulaires participent au mouvement interacadémique, et 46,7% obtiennent une mutation. 53 % des demandes proviennent d'enseignants exerçant dans les académies de Versailles, Créteil et Amiens. Dans le premier degré comme dans le second, ce sont les demandes de mutations pour rapprochement familial qui ont le plus de chances d'aboutir (46,2 % de demandes satisfaites pour ce motif dans le primaire, et 82,4 % dans le secondaire).

Retraites En 2015, le bilan social relève 6 300 départs à la retraite parmi les enseignants titulaires du premier degré, à l'âge moyen de 59,2 ans pour les hommes et de 59 ans pour les femmes. Dans le second degré, le rapport compte 7 800 départs à la retraite, à l'âge moyen de 62,3 ans pour les hommes, et de 62,1 ans pour les femmes. La retraite des enseignants (dont ceux du supérieur) atteint en moyenne 2 380 € brut mensuels : 2 190 € dans le premier degré et 2 490 € dans le second degré.

Formation continue En 2014-2015, dans le premier degré public, 184 200 personnes (personnel enseignant, d'éducation ou d'orientation) participent à au moins une heure de formation, « soit un taux d'accès à une formation estimé à 54,4% », affirme le rapport. La majorité des demandes de formation retenues porte sur 3 objectifs : « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles », « formation professionnelle statutaire », et « adaptation à l'évolution prévisible des métiers ». Dans le second degré public, « 262 000 personnes du corps des enseignants ou de personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation participent à au moins une heure de formation, soit un taux d'accès à une formation estimé à 57% ». La majorité des demandes retenues porte sur l'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles ».